

Guide de l'Assistance Médicale à la Procréation



SOMMAIRE

La consultation chez le gynécologue agréé en A.M.P. _____	4
Consultation avec les biologistes _____	5
Le jour de la ponction _____	6-7
FIV et ICSI _____	8-9
IAC et IAD _____	11
Le rôle de l'accompagnement _____	12
la FIV _____	13
L'équipe du centre A.M.P. _____	14-15
Certification _____	16-17
Rappel _____	18-19



Madame, Monsieur,

Vous avez choisi le centre d'Assistance Médicale à la Procréation (A.M.P.) de la clinique Saint-Roch.

L'équipe médicale vous remercie de votre confiance et mettra tout en œuvre pour que votre désir d'enfant soit réalisé dans les meilleures conditions.

Ce livret est conçu afin de faciliter votre parcours médical, vous y trouverez de nombreuses informations utiles pour chaque étape de cette démarche.

Le centre d'A.M.P. Saint-Roch existe depuis l'année 1985.

Cette activité est très règlementée et comme tout Centre d'A.M.P., il satisfait aux différents agréments ministériels.

Au sein même de la clinique, vous trouvez le laboratoire (accès à côté des urgences, 2^{ème} étage), les consultations d'anesthésie, le secteur d'hospitalisation et le bloc opératoire (pour les ponctions FIV).

Les gynécologues reçoivent les couples dans leurs cabinets respectifs.

L'équipe médicale pluridisciplinaire comprend :

Des biologistes, des gynécologues, des andrologues, des généticiens et un psychiatre.

Celle-ci se réunit régulièrement afin de discuter des dossiers en cours, d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale, de discuter des nouveautés scientifiques...

Cette équipe fonctionne en réseau avec de nombreux gynécologues correspondants.

Notre équipe vous souhaite bonne chance.



LA CONSULTATION CHEZ LE GYNÉCOLOGUE AGRÉÉ EN A.M.P.

Première étape pour la prise en charge médicale de votre désir d'enfant, elle a lieu dans le cabinet médical du gynécologue agréé.

Elle comprend trois volets :

- 1- Un volet médical
- 2- Un volet administratif
- 3- Un volet d'information et d'explication des différentes étapes de la prise en charge

VOLET MÉDICAL

Sont précisés la durée de votre désir d'enfant, vos antécédents, les causes de l'infertilité. A l'aide des examens déjà réalisés ou à réaliser, la méthode d'AMP la mieux adaptée vous sera proposée (I.AC., FIV simple, ou FIV avec I.C.S.I.). Le médecin vous donne une documentation médicale sur chacune de ces thérapeutiques et vous explique leurs modalités. Certains renseignements, âge, poids, tabagisme sont précisés car ils influencent directement le succès de la prise en charge.

VOLET ADMINISTRATIF

Demande d'exonération du ticket modérateur auprès de la S.S. (100 %) pour les examens ou les traitements en rapport avec l'infertilité, pour les deux conjoints.

Préciser la durée de vie commune du couple fixée par la loi française à deux ans, et définir les éléments attestant celle-ci.

INFORMATION SUR LES ÉTAPES DE LA PRISE EN CHARGE

Consultation auprès des médecins biologistes au laboratoire d'AMP pour la finalisation du dossier médical et le contrôle de certains examens complémentaires. Consultation auprès de médecin anesthésiste obligatoire avant chaque anesthésie générale et valide pendant 6 mois. Une fois que le dossier médical et biologique auront été réalisés, discussion de chaque dossier par une commission réunissant les différents membres du centre d'AMP. Lors du passage devant cette commission mensuelle, les dossiers sont discutés et les modalités de prise en charge médicale définies.

CONSULTATION AVEC LES BIOLOGISTES

Cette consultation nécessite la présence des deux membres du couple et est obligatoire d'un point de vue réglementaire. Elle contient 3 volets :

VOLET ADMINISTRATIF

Les secrétaires du laboratoire récupèrent les documents administratifs et en particulier ceux obligatoires avant toute tentative d'assistance médicale à la procréation :

- Une preuve de vie commune de plus de 2 ans ou être mariés
- La photocopie des cartes d'identité
- La signature des consentements pour l'AMP
- La photocopie de l'exonération du ticket modérateur (100% infertilité). Ce document servira au laboratoire à établir auprès de la Sécurité Sociale, l'entente préalable pour 4 tentatives de FIV ou 6 tentatives d'IAC.
- La photocopie de vos précédents examens de l'infertilité.

VOLET MÉDICAL

Pour compléter le dossier médical :

- Un spermogramme avec spermoculture et test de migration survie est redemandé ce jour là si ce dernier a plus de 6 mois ou s'il n'a pas été fait au laboratoire d'AMP Saint-Roch.



Accueil
Laboratoire

- Un complément d'examens (par exemple des prises de sang) peut être demandé ce jour là si nécessaire au dossier.
- Un entretien avec le biologiste pour commenter et préciser l'indication de FIV, ICSI ou IAC

VOLET D'INFORMATION

- L'entretien avec le biologiste est destiné à expliquer les différentes étapes du traitement, les risques de chaque technique et les chances de succès.
- Une documentation est remise en fin d'entretien ainsi que les consentements à signer. Pour les personnes qui habitent loin ou qui sont envoyées par des gynécologues correspondants il est possible de grouper dans la même journée les 3 rendez-vous (gynécologue agréé, biologiste agréé et anesthésiste). À l'issue de cet entretien et si le dossier est complet, votre décision de prise en charge est discutée lors des réunions mensuelles de l'équipe pluridisciplinaire. Il vous suffit alors de prendre contact avec votre gynécologue pour programmer votre tentative.

LE JOUR DE LA PONCTION

Jour du Recueil des ovocytes et de la Fécondation in vitro.

Madame, Monsieur,

Présentez-vous à l'accueil de la clinique Saint-Roch impérativement au moins une heure avant l'heure de l'intervention. Vous êtes dirigés vers le secteur d'Hospitalisation Ambulatoire (4^{ème} étage). Une secrétaire contrôle votre dossier administratif. L'infirmière du secteur vérifie les éléments de votre dossier et vous remet les vêtements de bloc opératoire.

Madame,

Un brancardier vous conduit vers le bloc opératoire, où vous êtes accueillie par le médecin anesthésiste et l'infirmière. Le gynécologue procède alors au recueil des ovocytes sous anesthésie générale, par voie vaginale et sous contrôle échographique.

Monsieur,

Vous êtes pendant ce temps dirigé vers l'entrée du bloc opératoire. A l'issue de l'intervention le médecin vous remet la mallette contenant les ovocytes. Vous devez la transporter immédiatement jusqu'au laboratoire et la remettre au biologiste.

Vous procédez ensuite au recueil du sperme.

Madame,

Après l'intervention, vous êtes surveillée une demi-heure environ en salle de réveil, puis accompagnée vers votre chambre au 4^e étage. Après une collation, vous serez autorisée à quitter la clinique en fin de matinée.

Madame, Monsieur,

Avant de quitter la clinique, si vous le souhaitez, vous pouvez vous rendre au laboratoire pour avoir le résultat de la ponction. Le lendemain, le laboratoire vous contacte par téléphone en vue de programmer le transfert des embryons. Celui-ci a lieu en fonction du nombre et de la qualité des embryons obtenus, dans les 2 à 5 jours qui suivent la ponction.



Accueil Saint-Roch

RAPPEL

La consultation de pré-anesthésie est obligatoire et doit avoir été réalisée **au moins trois jours avant l'intervention**. Celle-ci reste valable **6 mois**. L'intervention étant réalisée sous anesthésie générale, vous devez être à **jeun** (ni boire, ni manger, ni fumer) depuis la veille (minuit) et apporter avec vous le compte-rendu de la consultation d'anesthésie.

N'oubliez pas votre attestation de prise en charge à 100% et vos cartes d'identité.

FIV ET ICSI

À L'ARRIVÉE AU LABORATOIRE

Monsieur, suite à la ponction vous êtes attendu au laboratoire pour le recueil de sperme. Vous devez respecter :

- 2 ou 3 jours d'abstinence
- avoir bu environ 2 litres d'eau entre la veille au soir et le jour même pour pouvoir uriner plusieurs fois avant le recueil et ainsi limiter le risque de contamination microbiologique du sperme.
- Prendre une douche le matin, avec une toilette génitale soignée au savon sans antiseptiques.

Après vérification de l'identité, le recueil est obligatoirement fait au laboratoire.

Dans le cas où nous devons utiliser des paillettes de sperme de donneur, vous devez vous mettre en relation avec le CECOS les jours précédents pour les acheminer avant le jour de la ponction.

Documents à apporter :

- Votre prise en charge à 100%
- Vos cartes d'identité

Un consentement pour la tentative vous est remis, à compléter et à signer le jour du transfert.

La mise en fécondation des ovocytes et du sperme a lieu le jour même.

Il s'agit dans un premier temps de faire une préparation de sperme par centrifugation et migration des spermatozoïdes afin d'isoler ceux qui sont les plus mobiles.

Les ovocytes sont isolés et placés dans du milieu de culture. La mise en fécondation peut se faire de 2 façons :

- En FIV classique, on ajoute dans le même puits de culture une certaine quantité de spermatozoïdes au contact des ovocytes.
- En ICSI, on injecte directement dans l'ovocyte un spermatozoïde à l'aide d'une micropipette.

Une fois mis en fécondation, la boîte de culture sera conservée dans un incubateur à 37°C pendant 2, 3 ou 5 jours jusqu'au transfert.

LE TRANSFERT D'EMBRYONS

La présence des 2 membres du couple est obligatoire

Vous devez remettre au biologiste le consentement de la tentative complété et signé.



Embryon
8 cellules

Le transfert a lieu 2, 3 ou 5 jours après la ponction au laboratoire de FIV. Le transfert est indolore effectué sans anesthésie, sous contrôle échographique. Vous devez avoir la vessie pleine (2 à 3 verres d'eau dans l'heure qui précède et ne pas uriner). Vous aurez juste avant, un entretien avec le biologiste et votre gynécologue pour décider du nombre d'embryons à transférer et vous parler éventuellement d'une congélation et de ses modalités.

Le transfert est un geste simple et nécessite quelques minutes de repos.

Vous pouvez mener une vie normale ensuite sans excès, c'est à dire sans activité sportive ou sans porter de poids.

Normalement aucun arrêt de travail n'est signé sauf si votre traitement hormonal ou la ponction ont été douloureux.

Le résultat de la tentative est connu en effectuant un test de grossesse, 14 jours après la ponction. Vous devez communiquer dans tous les cas votre résultat au gynécologue et au laboratoire.

En cas de grossesse, votre consentement vous engage à nous communiquer le devenir de cette grossesse (accouchement, fausse couche...). Le centre d'A.M.P. de Saint-Roch pourra vous contacter pour recueillir les informations concernant votre accouchement et votre enfant.

Tout changement de situation dans le couple (séparation, décès etc...) ou changement d'adresse doit être signalé selon la loi au Centre AMP Saint-Roch.

IAC ET IAD



Laboratoire d'A.M.P. Saint-Roch

L'insémination a lieu 24 à 48 heures après déclenchement de l'ovulation par votre gynécologue. Le laboratoire vous communiquera le jour et l'horaire du prélèvement de sperme.

Monsieur,

Vous serez attendu au Centre AMP St Roch pour le recueil de sperme. Vous devez respecter 2 ou 3 jours d'abstinence et avoir bu environ 2 litres d'eau entre la veille au soir et le jour même pour pouvoir uriner plusieurs fois avant le recueil et ainsi limiter le risque de contamination microbienne du sperme. Le recueil est obligatoirement fait au labo et vous devez vous munir de votre carte d'identité.

La préparation de sperme dure environ 2 heures. Il s'agit de faire une sélection des spermatozoïdes par centrifugation et migration des spermatozoïdes afin d'isoler ceux qui sont les plus mobiles.

Madame,

Votre insémination avec votre gynécologue peut avoir lieu soit à son cabinet soit au Centre AMP Saint-Roch. Dans les deux cas, vous devez passer au Centre AMP Saint-Roch muni de votre carte d'identité environ deux heures après le recueil de sperme pour remplir les consentements. Si c'est au cabinet du gynécologue, le laboratoire vous remettra la préparation et vous devrez vous rendre au cabinet dans les deux heures qui suivent.

L'insémination est un geste simple qui dure quelques minutes sans anesthésie et qui ne nécessite pas d'arrêt de travail.

Documents à apporter :

- Votre prise en charge à 100%
 - Vos cartes d'identité
-

LA CONSULTATION D'ANDROLOGIE

Plus de la moitié des prises en charges en AMP, sont liées à une étiologie masculine soit isolée, soit associée à une étiologie féminine. Dans les situations où le spermogramme est très altéré (indication d'ICSI) ou si votre gynécologue le juge nécessaire, ce dernier vous adresse à un andrologue. Un examen clinique masculin est réalisé. L'andrologue peut vous prescrire en fonction du contexte des examens spécifiques pour explorer ce trouble de la fertilité (bilan hormonal, échographie scrotale, examen génétique...). Le but de cette prise en charge est d'optimiser la qualité du sperme pour le jour de la tentative d'AMP.

CERTIFICATION



EURO-QUALITY SYSTEM France
5 Avenue Joseph Paxton
77164 FERRIÈRES EN BRIE

ORGANISME DE CERTIFICATION

CERTIFICAT
ISO 9001 : 2008

N° Certificat : 100734/1074F

Nous déclarons par la présente que suite à l'audit d'évaluation et à l'examen du dossier de certification, l'entreprise

Clinique SAINT ROCH
Unité de Médecine de la Reproduction
43 Boulevard Saint Jaumes – CS40045
34960 MONTPELLIER

a été certifiée à la date du

3 Juillet 2010

Certification à la norme ISO 9001 pour une durée de trois ans dans les domaines suivants

Prise en charge des infertilités de couples, accueil, diagnostic médical et biologique, traitements médicaux et d'AMP, jusqu'au suivi des prises en charge.

et a le droit d'utiliser ce certificat dans les domaines décrits ci-avant.

Le Comité de Direction
Henry CHARLIER

avec Portée
disponible sur
www.euroqs.fr

Paris, le 7 Juillet 2010

UN EMPLOI ARIÉGE DE CE CERTIFICAT POUR L'ORGANISME CONCERNÉ AUTOUR ÉQUIVALENT À SON DÉCRET

Le Comité de Direction
Christian STEVENART

LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Entrer en AMP n'est pas toujours simple, persister non plus. Le parcours d'un couple en A.M.P. est souvent long, avec une succession de phases d'espoir et de périodes de déception voire de découragement.

Chacun dans le couple, en fonction de sa propre histoire, de sa sensibilité, réagit de façons différentes. Le gynécologue n'est pas forcément le mieux habilité à vous aider à maîtriser cette dimension psychologique.

Le Centre d'A.M.P. Saint-Roch possède dans son équipe un médecin psychiatre spécialisé, le Dr Frédéric Bridoux. Le psychiatre intervient auprès des couples sur recommandation de votre gynécologue mais vous pouvez de vous-même prendre contact auprès de lui. Les entretiens peuvent avoir lieu en couple ou individuellement. Il participe à chacun de nos staffs mensuels.

Certaines méthodes d'accompagnement existent. Elles font en général appel à des techniques de relaxation comme la sophrologie. L'objectif est de vous aider à appréhender le parcours FIV de façon à être plus sereins et mieux vivre l'avant et l'après FIV. Votre gynécologue peut vous indiquer les correspondants pouvant vous aider dans cette démarche.

APRÈS LA FIV

La période après le transfert est la plus simple (pas grand-chose à faire) et la plus compliquée psychologiquement (est-ce que ça a marché ou pas ?). Sachez qu'aucune manifestation physique n'est le signe de l'échec ou du succès. Le seul symptôme synonyme d'échec est l'apparition des règles. Cependant certaines complications peuvent survenir.

“ Quels signes doivent vous alerter pendant cette période ? ”

- Les **douleurs** sont classiques après la ponction, elles doivent vous amener à consulter si elles deviennent croissantes et/ou elles s'accompagnent de fièvre.
- Une **augmentation rapide du volume de l'abdomen** doit également vous amener à consulter ainsi que l'apparition de troubles digestifs, vomissements ou diarrhées.

“ En cas d'échec, si la prise de sang est négative vous devez : ”

- Arrêter le traitement prescrit,
- Reprendre rendez-vous avec votre gynécologue pour envisager la suite : nouvelle FIV ? ou transfert des embryons congelés, et analyse de la tentative. Vous discuterez les raisons possibles de l'échec et les améliorations à apporter pour une tentative ultérieure.

Si les règles arrivent nous vous recommandons malgré tout de faire le test sanguin.

En cas de positivité, un nouveau test sera fait 3 ou 4 jours plus tard et vous devez prendre rendez-vous avec votre gynécologue à peu près 4 semaines après la ponction. Il est très important qu'en cas de grossesse évolutive un compte rendu de la première échographie du 3ème mois soit envoyé au gynécologue qui a réalisé la FIV si ce dernier ne suit pas votre grossesse ainsi qu'un faire part de naissance détaillé.

La fécondation in vitro est une activité très médiatique avec une forte représentativité dans les forums de discussion sur internet. Ceux-ci vous permettent d'être en contact avec d'autres patientes également en difficulté de conception. Nous attirons votre attention sur le fait que si le but est le même pour tous (avoir un enfant), les façons d'y parvenir sont strictement individuelles et ne sont pas superposables d'une patiente à l'autre. Dans le doute, il est préférable de vous en ouvrir à votre gynécologue plutôt que de prendre un traitement de votre propre initiative sans en parler.

ACCUEIL RECEPTION

Christine CLUTIER
Catherine GAUSSERAND

ANESTHÉSISTES RÉFÉRENTS

Frédéric PLUSKWA
Christian SAIZY

TECHNICIENS DE LABORATOIRE

Claudia AYALA
Magali BAUDOIN
Aurélie CHAPUIS
Violaine OSTENGO

GYNÉCOLOGUES AGRÉÉS

(Consultation avec le clinicien)

Dr Claude BENEZECH-LIOUX
Dr Damien CARBASSE
Dr Olivier CHERICI
Dr Nicolas CHEVALIER
Dr Philippe DESSEIGNET
Dr Jean-Marie HUET
Dr Gérard IMBERNON
Dr Nicolas LACROIX
Dr Jean-Christophe LAINE
Dr Pierre NAGY

CADRES INFIRMIERS

Sandrine FABRE
Corinne GIERLINSKI
Angela KACHOURI



RESPONSABLES DE LABORATOIRE

Dr Gilles REGNIER-VIGOUROUX
Dr Jean-Pierre SOULIE

ANDROLOGUE

Dr Nicolas CHEVALIER
Dr Antoine FAIX
Dr Pierre LANFREY

PSYCHIATRE

Frédéric BRIDOUX

SOPHROLOGIE

Nathalie REGNIER-VIGOUROUX

RAPPEL

1

DOCUMENTS MÉDICO-LÉGAUX NÉCESSAIRES AVANT LA PRISE EN CHARGE

La loi définit les conditions d'accès à l'A.M.P.

Sont autorisés à recourir à la PMA des couples hétérosexuels, majeurs, dont les 2 membres sont vivants, mariés ou prouvant une vie commune de plus de 2 ans.

L'âge de la femme doit être **inférieur à 43 ans**, le Centre prend en charge les hommes de **moins de 60 ans**.

En cas de séparation avec votre ancien conjoint, le divorce doit être prononcé.

Il vous sera demandé lors de l'entretien au laboratoire de FIV :

- Certificat de vie commune de plus de 2 ans ou justificatif de mariage
- Photocopie des cartes d'identité
- Attestations de Sécurité Sociale, Mutuelle et prise en charge à 100%

2

EXAMENS NÉCESSAIRES AVANT LA PRISE EN CHARGE

Certains examens sont indispensables et doivent être réalisés avant de débiter le traitement de stimulation ovarienne. Ils vous seront demandés par le gynécologue agréé et le laboratoire de FIV. D'autres examens peuvent être demandé et prescrit par le gynécologue agréé en fonction de la situation.

a) les examens pour Madame

- **Un bilan hormonal** (réalisé en début de cycle) pour étudier le fonctionnement ovarien.
- **Une échographie pelvienne** pour une étude anatomique de l'utérus, une évaluation de votre réserve ovarienne en ovocyte et autre anomalie
- **Un frottis du col**
- **Une mammographie** si vous avez plus de 38 ans ou des antécédents familiaux de cancer du sein
- **Un bilan sérologique** pour les infections sexuellement transmissibles

SPÉCIFIQUE POUR LA FIV :

une étude de la cavité utérine soit par hystérogographie (radio) soit par une hystéroscopie.

SPÉCIFIQUE POUR UNE INSÉMINATION DE SPERME : une étude des trompes par hystérosalpingographie (radio)

b) les examens pour Monsieur

- **Une étude du sperme**
- **Un bilan sérologique** pour les infections sexuellement transmissibles

COMMENT NOUS JOINDRE

Adresse : Centre AMP Saint-Roch
43 rue du Faubourg Saint-Jaumes
CS 40045
34 960 Montpellier cedex 2 France

Téléphone : 04 67 04 38 55

Fax : 04 67 04 38 59

Email : fivstroch@wanadoo.fr

Site internet : ivf-france.fr

HORAIRES DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures
et le samedi de 8 heures à 12 heures



43, rue du Faubourg Saint-Jaumes
34000 MONTPELLIER